
**Nombre de membres
en exercice:** 11

Séance du 15 décembre 2022

Présents : 9

Le 15 décembre 2022 l'assemblée régulièrement convoquée le 09 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Nadine VERNHES

Votants: 9

Sont présents: Nadine VERNHES, Pascal SERMET, Edith GAUBERT, André LAURAS, Guilhem CABROL - REVEL, Régis BARRIA, Pierre COUDERC, Jérôme REY, Jacques GENIEYS

Représentés: Jean-Luc GAYRARD par Pierre COUDERC

Excuses: Françoise BESSIERE

Absents:

Secrétaire de séance: Edith GAUBERT

Le procès verbal du conseil municipal du 18 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité

Les votes des sectionnaires du dimanche 11 décembre 2022 sont validés. Délibération prise pour la parcelle BN 038. Délibération à prendre pour la parcelle AP 39, dès connaissance des futurs propriétaires

Objet: Vente de bien de section au profit de Mr Loïc AZEMAR - DE 2022 049

Mr Loïc AZEMAR, dont le siège d'exploitation est au 96 impasse des Tilleuls, a sollicité le conseil municipal en vue d'acquérir la parcelle BN 38.

En date du 18 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé le principe de la vente de cette parcelle sectionnaire et, par voie de conséquence, de suivre la procédure pour ce genre d'opération.

La valeur vénale de ce terrain est estimée à 1023 €

En date du 18 novembre 2022, Madame le Maire, par arrêté n° 2022_033, a décidé la convocation des électeurs de la Barlandie pour exprimer leur avis sur ce projet le 11 décembre 2022.

Sur les trois électeurs convoqués, deux ont été en faveur de ce projet.

Aussi, à la lecture de ce résultat, le conseil municipal confirme sa position et, à l'unanimité, valide cette mesure

Objet: Approbation du montant du Fonds de concours pour les travaux Voirie 2022 - DE 2022 050

Le conseil municipal valide à l'unanimité le fonds de concours à apporter par la Commune qui s'élève pour cette année 2022 à 6 263.40 € pour le financement des travaux de voirie 2022

Le total des fonds de concours apportés par les Communes s'élève à 1 399 444,34 €. Le reste à charge pour la Communauté de communes est de 175 725,57 €.

Objet: Fenêtres du Miramont : choix des fournisseurs - DE 2022 051

Madame le Maire expose au conseil la nécessité de changer les fenêtres du logement situé au dessus du Bar du Miramont, enfin d'entretenir ce bâtiment

Des devis ont été fournis par la menuiserie REY, à hauteur de 6795.60 € et par MEB à hauteur de 6722.00 € pour le changement de 7 fenêtres.

Après un tour de table le conseil municipal se prononce par 5 voix pour l'un et 5 voix pour l'autre.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de choisir le fournisseur qui pourra effectuer les travaux le plus rapidement.

Objet: Achat Ecocup - DE 2022 052

Edith Gaubert expose au conseil municipal le projet d'acquisition d'Eco Cup en vue de soutenir les associations de la commune à qui on prêtera ce matériel qui ne serait plus du consommable

Des devis ont été demandés à l'ESAT de Ceignac ainsi qu'à l'Atelier du gobelet.

L'Atelier du Gobelet propose un tarif pour 1000 pièces en monochromie pour 375 € contre 490 € pour l'ESAT de Ceignac.

La quantité validée par le conseil étant de 500 pièces, le choix se porte sur l'Esat de Ceignac car c'est une entreprise locale de travailleurs handicapés. L'atelier du Gobelet ne fabriquant pas de gobelets en dessous d'une quantité minimale à 1000 pièces

Après discussion, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour l'achat de 500 gobelets pour un prix total de 466.80 TTC.

Le sujet de la rénovation de l'atelier Rigal est ajourné, en attente de nouveaux devis.

Le sujet de l'acquisition des défibrillateurs est ajourné également. Jacques Genieys demandera aux pompiers de Cassagnes vers quel choix se tourner.

Le sujet des jeux et podiums vus en Congrès des Maires à Paris est ajourné. D'autres devis seront à faire pour se décider lors du budget

Questions diverses

Salle des fêtes de Centrès : Pascal SERMET rappelle que le comité des fêtes de Centrès doit enlever tous les matériaux inflammables entreposés au dessus de la petite salle, le rapport du SDIS ayant signalé un danger en cas d'incendie.

Salle des fêtes de Tayac : il faudrait réaliser un devis pour fermer au dessus de la cuisine par un placard anti-feu et une porte

Il faudrait revoir la signalétique des extincteurs au Château et repositionner un extincteur à chaque palier, ainsi que le plan de sécurité et plan d'évacuation.

Edith fait le compte rendu du Téléthon. La collecte reversée au Téléthon s'élève à 1500 €

La séance est levée à 23 h